



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
De la Guadeloupe

## **PROCES VERBAL DU CASDIS** **DU 18 Novembre 2020**

Le 18 Novembre 2020 à 9 h 00, s'est tenu le Conseil d'administration du SDIS GUADELOUPE sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'administration du SDIS Guadeloupe.

Le PCASDIS accueille les participants, et précise que c'est en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint de la ville des Abymes, dans la salle de délibérations mise à sa disposition par Monsieur le Maire de la Ville, qu'il préside ce conseil d'administration et précise que toutes les conditions de distanciation physique ainsi que les règles de sécurité requise face à la pandémie que nous subissons sont respectées, que Monsieur le préfet, Monsieur Alexandre ROCHATTE ainsi que Madame la présidente du Conseil Départemental, Madame Josette BOREL-LINCERTIN ainsi que monsieur Arnaud BRIAL, payeur départemental, sont présents en VISIO-CONFERENCE depuis la BASSE-TERRE. Il présente l'ordre du jour qui sera traité à savoir :

**Affaire N°1 : Approbation du PV du CASDIS du 29/07/2020**

**Affaire N° 2 : Election des membres du bureau**

**Affaire N° 3 : Election des membres de la commission d'appel d'offre**

**Affaire N° 4 : Rapport sur l'évolution des charges et des recettes prévisibles 2021 (DOB)**

**Affaire N° 5 : Contributions communales**

### **Questions diverses**

Le PCASDIS souligne l'engagement des SPP depuis le début de cette pandémie et aussi pendant l'épisode pluvieux du 10 novembre dernier, que le personnel administratif et technique contribue par leur travail à la bonne marche de la structure SDIS. Qu'il a rappelé que le conseil départemental est le principal bailleur de fond du SDIS et que le préfet est membre de droit du CASDIS et que l'ETAT accompagne le SDIS pour le financement des investissements programmés notamment en ce qui concerne le renforcement de certaines casernes dans le cadre du Plan Séisme Antilles(PSA).

Puis le PCASDIS passe la parole à la présidente Madame BOREL-LINCERTIN Josette qui fait part de sa joie d'être conviée à participer aux travaux du CASDIS.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et fait part de sa satisfaction pour le travail accompli par le PCASDIS. Le Conseil départemental alloue une enveloppe de plus de 25 M€ au SDIS pour son budget et que malgré les sollicitations que le Département reçoit de toutes parts, le SDIS pourra compter sur lui.

Elle demande aux différents administrateurs de faire preuve d'engagement auprès du SDIS afin de faire avancer les dossiers. Elle remercie l'ensemble des agents du SDIS pour leur implication dans la gestion

de la crise sanitaire actuelle et indique que concernant le problème de la prime de feu, la plénière qui aura lieu dans les 02 jours à venir va délibérer à ce sujet pour le montant à fixer.

Le PCASDIS remercie madame la présidente et souligne qu'à chaque sollicitation, elle a toujours répondu, et que les pompiers apprécient sa présence.

Le préfet, remercie le PCASDIS pour son discours de bienvenue, il précise que le SDIS fonctionne bien, souligne l'implication et l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires tout au long de la crise sanitaire que traverse le pays, car ils répondent bien aux sollicitations des administrés.

Enfin le Préfet remercie les sapeurs-pompiers pour leur action à l'occasion des fortes inondations, et du travail important accompli.

Il les remercie au nom de l'ETAT et s'associe aux différents mots de la Présidente du Conseil Départemental.

Le PCASDIS fait savoir qu'une demande de reconnaissance de maladie professionnelle a été adressée au ministère de l'Intérieur pour les agents SPP du SDIS qui pourraient être atteints par La COVID dans l'exercice de leur mission.

Le PCASDIS présente les différents membres du nouveau CASDIS.

Sont présents et ont signé la fiche de présence

**Membres avec voix délibératives :**

Représentants du Département :

- Monsieur Fabert MICHELY
- Madame Marlène BERNARD Représentée par Monsieur RAUZDUEL
- Monsieur Rosan RAUZDUEL
- Monsieur Marcel SIGISCAR
- Madame Claudine BAJAZET
- Madame Juliana DAN
- Monsieur Aurélien ABAILLE (VISIO)
- Madame Nicole ERDAN (VISIO)

Représentants des communes :

- Monsieur Christian BAPTISTE
- Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD
- Monsieur Robert BARBIN
- Monsieur Jules OTTO
- Monsieur Jean-Philippe COURTOIS
- Monsieur Rosan BALTYDE
- Monsieur David NEBOR

- Absents excusés :

- Représentants du Département : Monsieur Clodomir BAJAZET  
Monsieur Jocelyn SAPOTILLE

- Autres absents :

**Représentants des communes :**

Monsieur Justin DESSOUT

Monsieur Cédric CORNET

**Représentants du Département :**

Madame Marie-Chantal SAINT-SAUVEUR  
Monsieur Jacques ANSELME  
Madame Brigitte RODES  
Madame Chantal LERUS  
Monsieur Daniel DULAC  
Monsieur Blaise MORNAL  
Madame Baptistia ROBERT-LAMPONI  
Madame Maryse ETZOL  
Monsieur Louis GALANTINE  
Monsieur Jean DARTRON

**Y assistaient :**

Madame Josette BOREL-LINCERTIN Présidente du Conseil Départemental (VISIO)  
Monsieur Alexandre ROCHATTE Préfet (VISIO)  
Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC Directeur du SDIS  
Monsieur Arnaud BRIAL Payeur Départemental (VISIO)  
Colonel Jean-Paul LEVIF Directeur adjoint du SDIS  
Lieutenant-colonel Alain TIROLIEN Chef d'Etat-Major  
Monsieur BARVAUT Sylvain FO Représentant des PATS  
Monsieur Jean-Claude MALATCHOUMY FO Représentant des PATS  
Adjudant Jocelyn ZOU FO Représentant des SPPNO  
Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Tony DOLLIN AS Représentant des officiers  
Capitaine Steve PHERON AS Représentant des officiers  
Adjudant/chef Alain AGASTIN Représentant des SPVNO  
Colonel Tony JERPAN chef du SSSM  
Madame Corinne MARC chef de groupement GAF  
Monsieur Philippe GUSTARIMAC Chef de groupement GIL  
Lieutenant-colonel Frantz MACCOW Chef de groupement GMO  
Lieutenant-colonel Didier VALMY-DHERBOIS Chef de groupement GPP  
Lieutenant-colonel Guillaume BRUDEY Chef de groupement GFS  
Lieutenant-colonel Roger COMBE SSST  
Madame CHARBONNE Dominique Chef du service Secrétariat de Direction et de l'Accueil

Le secrétaire de séance désigné est Madame DAN Juliana.

**Affaire N°1 : Approbation du procès-verbal du CASDIS du 29 juillet 2020.**

L'affaire est présentée par le DDSIS.

Les nouveaux représentants des communes nouvellement élus s'abstiennent.

**Affaire 1 adoptée à l'unanimité.**

**Affaire N°2 : Election des membres du BUREAU**

L'affaire est présentée par le DDSIS.

Le PCASDIS propose un scrutin de liste à savoir :

**1<sup>er</sup> - Vice-président : Monsieur Aurélien ABAILLE**

**2<sup>ème</sup> - Vice-président : Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD**

**3<sup>ème</sup> - vice-président : Monsieur Marcel SIGISCAR**

**4 - Membre : Madame Juliana DAN**

Cette proposition est acceptée.

#### **Affaire 2 adoptée à l'unanimité**

Quelques-uns des nouveaux membres élus s'expriment.

Madame PONCHATEAU-THEOBALD remercie pour son élection, et compte respecter son engagement afin de travailler au côté des sapeurs-pompiers.

Monsieur SIGISCAR remercie et en profite pour s'associer aux mots de Madame la Présidente du Conseil Départemental, du préfet et du PCASDIS par rapport aux valeurs que défend le SDIS.

Il déplore aussi le fait que quelquefois les sapeurs-pompiers sont agressés en accomplissant leurs missions.

Madame BAJAZET fait remarquer que Monsieur ABAILLE est en VISIO.

#### **Affaire N°3 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Affaire présentée par le DDSIS

Afin de faciliter l'élection des membres, le PCASDIS propose un scrutin de liste à savoir :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Fabert MICHELY	Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD
Claudine BAJAZET	Nicole ERDAN
Aurélien ABAILLE	Cédric CORNET
Jules OTTO	Marcel SIGISCAR
Jean-Philippe COURTOIS	Christian BAPTISTE

Cette proposition est acceptée.

#### **Affaire 3 adoptée à l'unanimité**

#### **Affaire N°4 : Rapport sur l'évolution des charges et des recettes prévisibles (DOB)**

Affaire présentée par le DDSIS

#### **Dépenses de Fonctionnement :**

- Depuis le mois de Mars 2020, le SDIS doit aussi faire face à la crise sanitaire en cours.

- il faudra appliquer l'augmentation de la prime de feu qui passe de 19 à 25 %
- Retour du contrôleur général dans les effectifs du SDIS.
- Recrutement de 9 caporaux et sapeurs
- au SDSIS, il y a eu 12 réussites aux concours d'officiers et de PATS, surtout grâce aux formations ce qui leur permettra d'intégrer de nouveaux postes.
- Mise en place d'une astreinte logistique 24h/24.
- Mise en place d'une unité de sauvetage hélicoptérée : des crédits sont affectés à cette spécialité.
- Le SDIS faisait face à une sur cotisation qui est depuis abandonnée par la Sécurité Sociale et cela permettra de provisionner l'augmentation de la prime de feu pour environ 600 milles euros.
- Programme de confortement de casernes lancé, à prévoir location d'ALGECO ou de local afin de loger les agents pendant les travaux.

#### **Recettes de fonctionnement :**

Recettes des communes en augmentation de 0.8 %.

Recettes du Département en augmentation de 7 %.

#### **COM de SAINT-MARTIN**

Convention entre le SDIS et la COM ayant pour objet le remboursement des dépenses pour les agents du CS de SAINT MARTIN : En même temps le SDIS envisage d'accélérer la création du STIS de SAINT MARTIN.

**Monsieur OTTO** fait savoir que dans le cadre de ses missions au CNFPT , un accompagnement a été fait à SAINT BARTHELEMY pour la mise en place de leur structure, et propose d'accompagner le SDIS sur le dossier SAINT MARTIN avec un regard neutre car c'est un devoir pour le CNFPT vis-à-vis des agents car ils cotisent tous au CNFPT.

#### **DD SIS**

Le DDSIS considère que c'est une bonne idée, et adhère à cette proposition.

Les recettes pour carences ambulancières représentent 100 000 €.

En Investissement :

Le dossier de la construction de la caserne de POINTE NOIRE est très avancé ; Il est prévu la réhabilitation de la caserne de SAINTE ROSE au travers du renforcement parasismique.

Au plan d'équipement, différents matériels sont prévus dont de l'habillement, du matériel informatique dont 2 serveurs de 2012 à changer.

Au parc automobile : Achat de 02 voitures électriques.

**Monsieur BAPTISTE** propose de penser aux panneaux photovoltaïques pour l'alimentation des voitures électriques.

Le DDSIS répond que cela est prévu et qu'une borne sera installée dans le parking.

Le SDIS va prochainement fonctionner en autorisation d'engagement (AECF) ce qui permettra d'intervenir exactement sur les dépenses à faire dans le cadre des travaux.

Le DDSIS rappelle que ce sont des précisions sur les grandes masses pour le prochain budget du SDIS.

La crise COVID en cours a engendré une augmentation des dépenses des produits pharmaceutiques et cette crise n'est pas terminée. Tous les agents doivent être équipés face à cela.

**Monsieur BAPTISTE** voudrait savoir s'il y a une adéquation entre le nombre d'intervention et les équipes dans les CS d'après les statistiques.

Le **PCASDIS** répond que le SDIS effectue 40 000 interventions par an.

Le matériel roulant coûte cher : un VSAV vaut environ 80 000 €, un camion incendie entre 400 et 500 mille €.

Le SDIS doit équiper 2 CSP ainsi que 15 CS et CPI.

On ne peut pas équiper convenablement tous les centres de secours, la durée de vie du matériel est courte surtout pour les îles du Sud et la Désirade ; Les matériels électroniques sont abîmés par l'air marin.

Au CTA-CODIS, les fauteuils sont à changer plus souvent vu les horaires de travail des agents qui y sont affectés.

Compte sur le soutien du Conseil Départemental et des maires pour l'enveloppe budgétaire.

Le **DDDIS** complète et dit que 25 % des 40 000 interventions sont assurés par le CSP des ABYMES puis viennent ensuite CS de PETIT BOURG, CS de Morne A L'Eau puis CS de Sainte Rose.

**Monsieur SIGISCAR** souhaite savoir si au moment de passer commande pour le matériel roulant, des critères tel que l'usure du temps et l'utilisation qui est faite de ceux-ci figurent sur le cahier des charges.

Le **DDDIS** lui répond que cela peut se faire mais le coût financier sera plus important.

Le SDIS passe par une centrale d'achat l'UGAP qui permet de faciliter les procédures pour les dossiers de marchés mais est déçu à la réception du matériel. Il faudra trouver un équilibre entre qualité et contraintes budgétaires, et ce sont souvent des véhicules uniques. Dans les CS des îles il faudra envisager de doubler le matériel roulant par rapport à l'éloignement.

Le SDIS tend vers un objectif : mettre en adéquation le matériel utilisé et l'utilisation qui sera faite de celui-ci, le SDACR permet aussi de répondre à cette problématique.

A l'avenir il faudra simplifier le cahier des charges par rapport à l'électronique.

**Monsieur SIGISCAR** complète et demande que des moyens techniques soient mis à la disposition des Sapeurs – Pompiers afin de leur faciliter le travail.

Le **DDDIS** lui répond que le climat ne le permet pas.

Le **PCASDIS** souligne que le SDIS doit être performant en humains et en matériels, de veiller à respecter toutes les procédures d'achat afin d'éviter de faire face à des procédures judiciaires et pour cela doit utiliser le matériel adéquat pour ses agents.

Pour rappel SDIS a toujours une affaire en cours à SAINT MARTIN (Feu dans un entrepôt).

Le SDIS a un budget équilibré, mais manque de trésorerie.

**Monsieur COURTOIS** : a la volonté d'accompagner le SDIS avec un CS plus performant, le CS de sa commune est petit, ce ne sont pas de bonnes conditions d'accueil, la commune a prévu un terrain en bordure de nationale pour un meilleur accueil des sapeurs-pompiers.

Le **PCASDIS** le remercie pour sa proximité envers les Sapeurs-Pompiers. Il souhaite vraiment l'implication des communes.

**Monsieur NEBOR** prend note du Problème de retard de versement des contributions des communes et s'étonne que les EPCI ne contribuent pas.

Le **PACASDIS** lui répond que les EPCI ne contribuent pas, et c'est à l'échelon national, c'est une affaire à faire porter par les parlementaires, c'est comme cela dans tous les SDIS de France et de Navarre.

Madame THEOBALD-PONCHATEAU fait le constat que certaines communes sont pénalisées car elles sont transférées à leur communauté d'agglomération pour certaines compétences.

Le PCASDIS rappelle que depuis la loi NOTRÉ, il y a eu certaines compétences qui ont été transférées aux communautés d'agglomérations, mais sans les moyens nécessaires.

Monsieur NEBOR dit que les communes devraient conventionner avec les communautés d'agglomération pour le paiement des contributions communales.

Le PCASDIS lui fait savoir qu'un séminaire a été initié avec les EPCI afin de traiter de cela.

Le DDSIS précise qu'avant le transfert des compétences les EPCI participaient aux budgets des SDIS, c'est une affaire politique. Le SDIS a dû utiliser pour la première fois sa ligne de trésorerie pour payer le personnel cette année.

Madame PONCHATEAU rappelle qu'en 2014 sa commune avait une forte dette envers le SDIS, il a été mis en place le principe du 1 douzième pour épurer sa dette, et voudrait savoir si cela a été une disposition particulière pour sa commune.

Le payeur répond que des échelonnements pour les communes peuvent être mis en place pour les communes, des mandatements d'office aussi, mais si la commune ne dispose pas de trésorerie on ne peut encaisser la recette.

Monsieur ZOU remercie tous les membres présents et l'administration du SDIS. Il félicite les élus présents pour ce CASDIS car souvent le SDIS peine à avoir le quorum et pour lui cela voudrait dire que le SDIS n'a pas d'intérêt, mais il dit cela avec beaucoup de respect.

Il craint que les 15 sapeurs (hors concours) ne puissent être recrutés, car il entend parler de recrutement de 4 agents.

Il demande l'aide des élus pour que 15 agents soient recrutés comme convenu.

Il soutient que les agents devraient pouvoir répondre aux différentes sollicitations, le matériel acheté n'est pas solide, qu'il faudrait oser argumenter pour obtenir le budget qu'il faut, que la sécurité n'a pas de prix, le SDACR est obsolète et que les constructions prennent trop de temps.

Monsieur BARVAUT souligne le fait que la loi a changé pour les PATS, ceux-ci sont maintenant représentés au CASDIS, que les Pats sont souvent oubliés et qu'il est présent pour le rappeler. Enfin, il souhaite que les communes soient à jour de leur contribution.

Le PCASDIS lui rappelle qu'il a salué les Pats, qu'il y a eu du progrès notamment le paiement de la NBI, la prime COVID, les promotions internes. Au SDIS il existe plusieurs métiers, et ce sont des membres essentiels de la structure. Il revisitera toutes les actions menées à leur profit.

Puis il répond à Monsieur ZOU qu'au SDIS il ne peut faire qu'avec les moyens qu'il possède, que chaque année au Congrès des SPP il va rencontrer les fournisseurs pour faire les bons choix.

Sa volonté en qualité de président est de recruter 15 agents, cela a été une première depuis sa mandature de recruter en CDD des SPV, mais il ne peut recruter que 4 sapeurs SPP avec les moyens qu'il détient.

Lors de ses vœux la présidente du CD avait prévu une rallonge financière, mais la situation de l'eau au niveau du Département, bloque sa marge de manœuvre. Le SDIS a un budget contraint, le problème de recouvrement des contributions communales n'est pas encore résolu. Le SDIS a renouvelé jusqu'au 31 décembre 04 contrats déjà existants dans sa structure. Il va solliciter le service juridique afin de savoir dans quelle mesure un G I E pourrait être constitué afin qu'à travers celui-ci des SPV puissent effectuer de petits travaux dans les casernes.

Le colonel JERPAN salue l'arrivée des PATS au CASDIS.

Monsieur BARVAUT fait remarquer que la CATSIS n'est pas assez souvent réunie, et souvent dans cette instance, les véhicules déjà commandés sont présentés ; il souhaite que les membres de la CATSIS soient consultés avant commande et réception et non après.

Le DDSIS précise que les commandes se font à l'UGAP, mais souvent les commandes ne répondent pas à la demande du SDIS. Il souhaite revenir comme auparavant c'est-à-dire revenir aux procédures de marché, car en achetant à l'UGAP, le concessionnaire local refuse d'effectuer l'entretien des véhicules achetés, donc à terme souhaite un désengagement vis-à-vis de l'UGAP.

Monsieur ZOU voudrait que soient recrutés les 15 agents SPV sur dossiers.

8 agents ont réussi l'examen d'officier ; c'étaient des hommes du rang, qu'il faudra remplacer.

Le PCASDIS a travaillé en collaboration avec les partenaires sociaux sur certains dossiers difficiles, il dit à Monsieur ZOU qu'il ne fait pas preuve de manque d'audace, a accompli un travail avec monsieur SIGISCAR Marcel sur le problème d'approvisionnement en eau des casernes, a participé au dossier CEFOR avec le lieutenant-colonel BRUDEY, il considère qu'il a une attitude audacieuse et offensive.

Monsieur AGASTIN représentant des SPV non officiers, souhaite que les élus pensent aux SPV pour certains emplois dans leurs collectivités, car certains SPV sont salariés mais la majorité des SPV n'ont aucun emploi et vivent grâce aux vacances.

Le PCASDIS lui fait savoir qu'il comprend cette problématique et qu'il attend une aide de la part de la Région notamment afin d'accompagner le SDIS pour la préparation du permis poids lourds ; il a sollicité un rendez-vous auprès du Président de Région, il cherche des solutions afin d'aider les Sapeurs-pompiers volontaires.

Madame BAJAZET souligne l'engagement des Sapeurs-pompiers de la caserne de SAINTE-ROSE pendant la crise COVID19 pour permettre le traçage des personnes atteintes du COVID en lien aussi avec les pompes funèbres ; c'était vraiment une contribution quotidienne.

Concernant la caserne de SAINTE ROSE, une réunion est prévue avec les élus de la commune, et une proposition pour la mise à disposition de la totalité du terrain sera soumise au Conseil Municipal de cette semaine, elle souligne l'engagement du Conseil Départemental vis-à-vis du SDIS surtout en termes de finances.

Connait la problématique des SPV et reste à l'écoute de leurs besoins, la commune tient ses engagements.

Et enfin souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues présents.

#### **Affaire 4 adoptée à l'unanimité**

#### **Affaire N°5 : Contributions communales 2021**

Affaire présenté par le DDSIS

Cette année les contributions subiront une hausse de 0.8%.

Le DDSIS précise que certaines répartitions méritent d'être revues.

Madame PONCHATEAU signale que la société EDF fait des prélèvements automatiques, cela pourrait se faire aussi, car pour le fonctionnement du SDIS les contributions sont une dépense obligatoire.



Le DDSIS répond que les maires doivent accepter le prélèvement automatique, mais pour cela il faudra qu'il y ait de la trésorerie, que depuis 2012, le calcul se fait en appliquant le taux de calcul à chaque commune, et voudrait revenir sur les critères de calcul.

Madame BAJAZET signale que dans certaines communes le payeur applique cette méthode automatiquement.

Monsieur OTTO souligne que ce calcul est fait en tenant compte à son avis de la solidarité territoriale et que son changement doit être bien cadré.

Le PCASDIS fait état d'un audit qui a été mené au SDIS et qui avait évoqué cette problématique, et qu'il va demander de lui ressortir ces éléments.

Monsieur SIGISCAR préconise d'effectuer des simulations afin d'évaluer l'impact financier sur chaque commune.

Monsieur le Préfet salue l'Assemblée car il doit quitter la séance car il doit faire face à d'autres obligations ; il souligne d'autre part l'augmentation de la prime de feu pour les Sapeurs-Pompiers.

Le PCASDIS le remercie pour sa présence.

Suite de la réunion :

Le DDSIS fait savoir que c'est le CASDIS qui détermine les critères de calcul, ceux-ci doivent être mesurables, car les Maires doivent savoir pourquoi ils contribuent au SDIS.

Il pense que l'Association des Maires pourrait s'emparer de cette problématique.

Monsieur BAPTISTE répond qu'en qualité de membre de l'Association des Maires, il pourrait se saisir de ce sujet.

Madame PONCHATEAU souhaite que l'audit réalisé au SDIS soit utilisé afin de travailler sur cette problématique.

#### **Affaire 5 adoptée à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

Madame PONCHATEAU souhaite connaître la régularité des différentes Instances ainsi que les jours choisis.

Le PCASDIS lui répond que ce sera surtout les Mercredis ou Vendredis.

Le DDSIS complète et précise qu'une programmation annuelle est faite pour les différentes instances, et plusieurs réunions sont à programmer notamment : CAO, CAP et Bureaux CASDIS.

Madame la Présidente du Conseil Départemental remercie l'ensemble des participants, bonne tenue de réunion, n'oublie pas de citer les PATS, et prend bonne note de leur engagement.

Dit au PCASDIS et au DDSIS qu'elle a bien entendu que les élus doivent être présents aux différentes réunions (cela est dit aussi par Madame BAJAZET), et souligne le fait que le vice-président du CD connaît la charge du CD.

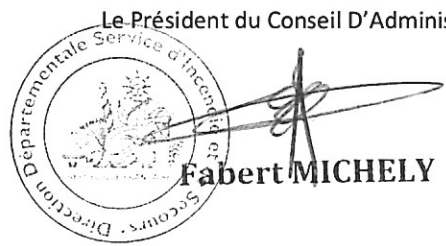
Souhaite une bonne continuation pour cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le PCASDIS conclut la réunion et invite l'ensemble des participants à une collation à la cafétéria de la Mairie.

Dernière information le DDSIS, annonce la création d'un groupe WHATSAPP pour les nouveaux élus.

Fin de la séance à 11h45

Le Président du Conseil D'Administration



**Fabert MICHELY**